



Travaux a finir par le marchand de bien après accord de la banque

Par **philippe Kulczynski**, le **05/06/2011** à **19:59**

un compromis vient d'être signé pour une habitation ancienne entièrement rénové
des travaux de finitions peinture déco et boiserie parquet a l'étage remplacement des plinthes
du rdc bois par des céramiques joints des fermetures appui fenêtre intérieure en placo
remplacé par des tablettes bois

toutes ses finitions le propriétaire marchand de bien s'engage verbalement a exécuté tout ses
détails après que le notaire lui confirme l'accord de la banque.

faut il accepté la parole

merci

philippe

Petits écrits (datés et signés) évitent gros soucis